AVENIR CYCLISTE GASSINOIS Rue des Ecoles 83580 GASSIN

Ruelles de Gassin

Règlement 2024

Toute inscription aux Ruelles de Gassin 2024 implique l'acceptation du règlement. Le non-respect du règlement peut entraîner la disqualification du coureur.

Article 0

Bonne humeur obligatoire

Article 1 – Définition

Les Ruelles de Gassin se déroule sur un parcours de 800m environ dans le village de Gassin (83580). Le comité de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations en vigueur et de veiller à l'intérêt et à la sécurité des participants.

Le parcours sera matérialisé par des rubalises, pancartes, portes ou couloirs de rubalise. Si un pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité.

Le coureur déclaré vainqueur sera celui qui a réalisé le plus de tours dans le temps imparti.

Article 2 - Organisation

Les Ruelles de Gassin est organisé par :

Avenir Cycliste Gassinois Rue des écoles 83580 Gassin acgassinois@wanadoo.fr

Dates et lieu

Samedi 13 Janvier 2024 sur la commune de Gassin (Parking Léon Martel).

Inscriptions

Les pré-inscriptions sont possibles en téléchargeant la fiche d'inscription disponible sur notre site internet. Vous devrez nous envoyer par mail le bulletin complété dès que possible et au plus tard le jeudi 11 Janvier 2024 par mail.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et il ne peut faire l'objet de remboursement.

Vous avez la possibilité d'inscrire 2 enfants d'âge différent sur une même course duo.

Le plus jeune courra dans la catégorie du plus âgée (mixage possible sur les catégories de U7 à U13 pour la course des pitchouns et de U15 à plus pour la grande course).

Licence Obligatoire ou certificat médical (VTT en compétition)

Tarifs:

5€ pour les draisiennes 10€ par équipe pour les pitchouns 20€ par équipe pour la course VTT en relai 10€ par personne pour les VAE (course solo)

Horaires:

13h30 Début des inscriptions

15h00 Départ des pitchouns en relai par deux (de U7 à U13) (30 minutes de course)

15H45 Départ des draisiennes en solo pour 5 tours (- de 10 minutes)

16h00 Départ des VAE (course solo de 30 minutes)

16H45 Départ des VTT en relai par deux (1h de course)

<u>Article 3 – Conditions de participation</u>

La course « Ruelles de Gassin » est ouverte à tous les compétiteurs licenciés ou non. Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire en plus de la licence ou du certificat médical

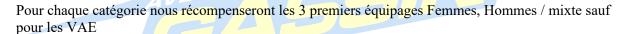
Le relais est obligatoire à chaque tour et à un point fixe dans une zone matérialisée

- Seuls les VAE disputeront le grand Trophée en Solo
- Le circuit sera éclairé, l'éclairage des vélos est tout de même conseillé

Catégories

Les catégories participantes sont les suivantes :

- U5 (draisienne)
- U7 (pré licencié)
- U9 (poussin)
- U11(pupille)
- U13 (benjamin)
- U15 (minime)
- U17 (cadet)
- U19 (junior)
- Adultes VTT musculaire
- Adultes VAE



Article 4 – Équipements / Matériels

Le port du casque (CE) est obligatoire

Il est vivement conseillé de porter des gants

Tout concurrent se présentant au départ sans l'équipement obligatoire se verra refuser le départ

Au vu de la beauté de la région et du site, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement (ne pas jeter ses papiers par terre). Le non- respect de ces règles peut entraîner des pénalités.

Article 5 – Modification du règlement

Le comité de course se réserve le droit de modifier, en tout temps, le présent règlement dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité et ce, sans préavis.